APE des Blés **Règlement intérieur du "VIDE TA CHAMBRE" dimanche 31 mars 2019**

Article 1 : L'APE des Blés organise un « Vide ta chambre » le dimanche 31 Mars 2019 de 9h à 17h00 dans la Salle des fêtes de Houville la Branche. Cette manifestation se tient avec l'accord des autorités compétentes et selon le respect de la législation en vigueur.
Article 2 : Le « Vide ta chambre » est réservé aux particuliers, sous réserve de places disponibles, pour la vente d'objets personnels et Utilisés tels que : vêtements enfants, jouets, jeux, consoles, jeux vidéo, livres enfants, matériel de puériculture, décorations et meubles d'enfants.
Article 3 : Les exposants sont des personnes majeures ou des enfants accompagnés par un responsable légal.
Les exposants doivent pouvoir présenter leur pièce d'identité originale (dont la photocopie a été jointe au dossier d'inscription) à tout moment de la manifestation.
Article 4 : Les inscriptions seront prises en compte après réception du dossier complet :
-bulletin d'inscription complété
-règlement intérieur signé
-Déclaration sur l'honneur signée
-règlement par espèces ou chèque à l'ordre de l'APE des Blés
-copie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport
Le dossier doit être déposé avant le 15 mars 2019
Article 5 : Le tarif est fixé à 3€ par table de 1,20 mètre.
Article 6 : L'installation des exposants débute à 07h30 jusqu'à 9h. Les emplacements sont attribués par les organisateurs et ne peuvent être contestés. Seuls les organisateurs sont habilités à faire des modifications si nécessaire. La vente débute à 9h et se termine à 17h00 au plus tard, heure à laquelle les exposants doivent libérer l'espace mis à leur disposition. Les objets invendus ne peuvent être laissés sur place.
Article 7 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol, casse, ou toute détérioration du matériel ou des objets exposés, ainsi qu'en cas d'accident de personnes occasionné par des objets exposés, leur manipulation, leur installation, ou une cause quelconque, avant, pendant et après la manifestation.
Article 8 : Conformément à la réglementation en vigueur les ventes des produits alimentaires, d'animaux, d'armes, de copies de CD ou DVD et de produits inflammables sont interdites.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Date : **Signature** :

Bulletin d'inscription à retourner, au plus tard le 15 mars 2019 à :

APE des Blés Mairie de Houville la Branche 19 grande rue 28700 Houville la Branche

Nom : .....Prénom : .....
Adresse :.....
.....
Téléphone :.....Mail :.....
Carte d'identité ou passeport n° .....
Nombre de tables souhaitées : ..... X3€ = ...

A joindre et à remplir obligatoirement :
-Somme de ..... € en espèces ou en chèque (à l'ordre de APE des Blés)
-Photocopie de la carte d'identité ou du passeport
-Déclaration sur l'honneur signée
-Règlement intérieur signé

Je déclare sur l'honneur :
□Ne vendre que des objets personnels d'occasion.
□Ne pas participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Date : **Signature :**

Nous proposons pour le repas une formule avec : 1 sandwich, 1 paquet de chips, 1 boisson et 1 dessert au tarif de 4€ uniquement sur commande (afin d'éviter le gaspillage). Si vous êtes intéressés merci de remplir le bon de commande et joindre le règlement avec votre inscription. Merci de cocher vos choix
Nombre de formule ……X4€ =…….
□sandwich fromage ou □sandwich jambon □pomme □banane □crêpe